RELATIONS PRESSE CONFEDERALES

Communiqué de presse

Transposition de la directive européenne pour la transparence salariale : la France doit être à la hauteur.

Alors que le gouvernement vient de présenter, ce jour, le cadre des concertations qui visent à transposer en France la directive européenne transparence des rémunérations, la CGT tient à rappeler l'urgence d'une réelle volonté politique et patronale pour réduire les inégalités salariales et professionnelles qui persistent en France.

Malgré les discours et les engagements répétés, la France accuse un retard préoccupant dans la transposition de la directive européenne 2023/970, qui impose des obligations ambitieuses en matière de transparence et d'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes. Le gouvernement s'était engagé à avancer rapidement, mais force est de constater que les avancées concrètes se font attendre et que les mesures prises jusqu'ici n'ont eu que des effets limités sur la réduction des écarts salariaux.

La directive européenne, qui doit être transposée avant le 7 juin 2026, prévoit des obligations claires pour les employeurs :

- Publication des écarts de rémunération,
- Accès renforcé à l'information pour les salarié·es,
- Correction obligatoire des écarts injustifiés de plus de 5 %, et sanctions en cas de manquement.

Ces exigences sont indispensables pour garantir l'effectivité du principe « à travail de valeur égale, salaire égal » et pour lutter contre la discrimination persistante, notamment dans les métiers à prédominance féminine et les emplois à temps partiel.

La transposition de la directive transparence des rémunérations est un point de levier important pour avancer sur la lutte contre les inégalités salariales.
L'augmentation des salaires des femmes est un enjeu central dans l'émancipation financière des femmes, mais aussi un levier pour le financement de nos retraites puisqu'elle rapporterait 6 milliards d'euros dans les caisses permettant de financer l'abrogation de la réforme des retraites.

Cette concertation doit permettre d'en ouvrir d'autres d'urgence, si l'on veut agir réellement en faveur de la carrière des femmes et mettre fin au cumul d'inégalités existantes (discriminations salariales, faiblesse des grilles de rémunérations dans les métiers à prédominance féminine, surreprésentation dans les emplois à temps partiel…).

Relations presse confédérales / 01 55 82 82 64 / **presse@cgt.fr**
© 2024 servicepresse.cgt.fr

Ce cumul des inégalités est d'autant plus dévastateur au moment du départ en retraite, puisque les pensions sont 38% plus basses que les hommes, phénomène qui s'aggravera avec la réforme des retraites 2023.

Ainsi, nous demandons au gouvernement d'établir une stratégie globale en faveur des femmes par l'ouverture de concertations aboutissant à :

- **La revalorisation des métiers à prédominance féminine**, trop souvent sous-payés et invisibilisés ;
- **La reconnaissance des conditions de travail et de la pénibilité**, qui touchent particulièrement les femmes ;
- **L'interdiction du temps partiel subi**, qui reste un facteur majeur d'inégalités et de précarité ;
- **L'ouverture de négociations de branche** pour garantir des avancées concrètes et adaptées à chaque secteur.

Il est temps de passer des promesses aux actes. La réduction des inégalités ne pourra se faire sans une volonté politique forte, des moyens de contrôle renforcés, et la participation active des partenaires sociaux à toutes les étapes de la réforme. Nous appelons le gouvernement à respecter ses engagements, à garantir aux travailleurs·ses une transposition de la directive de haut niveau, et à ouvrir sans délai de véritables négociations sur l'ensemble des sujets qui touchent à l'égalité professionnelle.

Nous n'accepterons pas que cette concertation se transforme en outil de communication sans effet concret sur les inégalités salariales. La justice sociale exige plus qu'un affichage : elle nécessite des actes forts, des moyens, et une volonté politique claire.

Nous appelons l'ensemble du monde du travail à se mobiliser le 5 juin pour nos retraites, nos salaires, l'égalité salariale et nos emplois.

Montreuil, le 21 mai 2025

© 2024 servicepresse.cgt.fr